

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE DU  
DISTRICT DU GRAND NORD  
DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidé	3
État des flux de trésorerie consolidé	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 23

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario** sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur de l'éducation

  
\_\_\_\_\_  
Surintendant des affaires

le 7 décembre 2013



KPMG s.r.l.  
Comptables agréés  
144, rue Pine, BP 700  
Sudbury ON P3E 4R6

Téléphone (705) 675-8500  
Télécopieur (705) 675-7586  
In Watts (1-800) 461-3551  
Internet www.kpmg.ca

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du  
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2013, les états des résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidé et des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Il est courant que les différentes écoles des conseils scolaires tirent une partie de leurs recettes de diverses activités de financement scolaire organisées tout au long de l'année. Dans le présent cas, le conseil scolaire n'a pas mis en place durant l'année des mesures de documentation et de contrôle suffisantes pour nous permettre d'effectuer un audit satisfaisant quant à l'intégralité de ces recettes. Par conséquent, l'audit de ces recettes s'est limitée aux montants inscrits dans les dossiers de chacune des écoles; nous n'avons pas été en mesure de déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux recettes de financement scolaire, aux recettes nettes, aux actifs financiers et à la situation financière nette.

#### *Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2013, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

#### *Référentiel comptable*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

*KPMG s.r.l.*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

le 7 décembre 2013

Sudbury, Canada

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

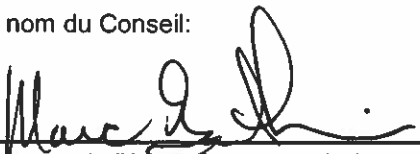
État de la situation financière consolidé

Au 31 août 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
<b>Actif financier :</b>		
Liquidités	5 047 902 \$	6 386 228 \$
Comptes débiteurs (notes 3 et 4)	30 445 791	29 042 700
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>35 493 693</b>	<b>35 428 928</b>
<b>Passif financier :</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	5 139 209	4 054 976
Dettes à long terme (note 7)	26 262 000	27 068 208
Revenus reportés (note 8)	1 922 096	1 635 330
Avantages sociaux futurs (note 9)	457 123	549 128
Apports en capital reportés (note 10)	49 966 542	48 622 174
<b>Total du passif financier</b>	<b>83 746 970</b>	<b>81 929 816</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(48 253 277)</b>	<b>(46 500 888)</b>
<b>Actif non financier :</b>		
Frais payés d'avance (note 11)	1 452 173	1 806 905
Immobilisations corporelles (note 12)	53 396 036	51 105 118
<b>Total de l'actif non financier</b>	<b>54 848 209</b>	<b>52 912 023</b>
Engagements (note 18)		
<b>Surplus accumulé (note 13)</b>	<b>6 594 932 \$</b>	<b>6 411 135 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

  
 Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

  
 Président du Conseil

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	Budget 2013	Résultats 2013	Résultats 2012
<b>Revenus :</b>			
Subventions municipales	3 159 686 \$	3 326 816 \$	3 187 837 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	43 145 547	42 485 803	42 231 008
- autres	2 862 158	2 297 597	2 095 905
- amortissement des apports en capital reportés	2 614 839	2 675 774	2 529 851
Autres revenus - conseils scolaires	15 000	21 686	20 826
Autres droits de scolarité et revenus	580 000	1 507 889	1 308 408
Revenus de placement	80 400	82 781	73 340
Collecte de fonds des écoles	1 390 000	1 069 011	1 067 245
<b>Total des revenus</b>	<b>53 847 630</b>	<b>53 467 357</b>	<b>52 514 420</b>
<b>Dépenses (note 15) :</b>			
Enseignement	37 080 478	36 635 331	35 178 208
Administration	2 312 464	2 219 822	2 037 342
Transport	2 355 909	2,328,085	2 321 897
Installations destinées aux élèves	9 152 306	8 601 832	8 365 146
Autres dépenses	1 646 775	2 506 255	2 141 710
Activités financées par les écoles	1 345 000	992 235	1 025 417
<b>Total des dépenses</b>	<b>53 892 932</b>	<b>53 283 560</b>	<b>51 069 720</b>
<b>Surplus (déficit) annuel</b>	<b>(45 302)</b>	<b>183 797</b>	<b>1 444 700</b>
Surplus accumulé, début de l'exercice	6 411 135	6 411 135	4 966 435
<b>Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 13)</b>	<b>6 365 833 \$</b>	<b>6 594 932 \$</b>	<b>6 411 135 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Surplus annuel	183 797 \$	1 444 700 \$
Immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 068 447)	(2 625 096)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 777 529	2 597 634
	(2 107 121)	1 417 238
Frais payés d'avance :		
Acquisition de frais payés d'avance	(1 452 173)	(1 806 905)
Utilisation de frais payés d'avance	1 806 905	1 701 893
	354 732	(105 012)
<b>(Augmentation) diminution de la dette nette</b>	<b>(1 752 389)</b>	<b>1 312 226</b>
Dette nette, début de l'exercice	(46 500 888)	(47 813 114)
<b>Dette nette, fin de l'exercice</b>	<b>(48 253 277) \$</b>	<b>(46 500 888) \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	2013	2012
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	183 797 \$	1 444 700 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 777 529	2 597 634
Amortissement des apports en capital reportés	(2 675 774)	(2 529 851)
	<u>285 552</u>	<u>1 512 483</u>
Sources et (utilisations) :		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	(1 403 091)	172 936
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	1 084 233	439 130
Augmentation des revenus reportés	286 766	450 677
Diminution des avantages sociaux futurs	(92 005)	(2 351 274)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	354 732	(105 012)
	<u>516 187</u>	<u>118 940</u>
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(5 068 447)	(2 387 285)
	<u>(5 068 447)</u>	<u>(2 387 285)</u>
Financement :		
Émission additionnelle de dette à long-terme	-	5 232 581
Dette remboursée	(806 208)	(606 717)
Ajouts aux apports en capital reportés	4 020 142	2 370 302
	<u>3 213 934</u>	<u>6 996 166</u>
<b>Changement net des liquidités</b>	<b>(1 338 326)</b>	<b>4 727 821</b>
Liquidités, début de l'exercice	6 386 228	1 658 407
<b>Liquidités, fin de l'exercice</b>	<b>5 047 902 \$</b>	<b>6 386 228 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## 1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

### a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite) :

### a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidé et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

### b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

### c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

### d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement.

### f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

### g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériel informatique	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que les actifs ne sont pas prêts à être exploités.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

### h) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

### j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres prestations à cotisations déterminées éventuelles à certains groupes d'employés. Ces prestations comportent les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. En 2012, le régime de gratification de retraite ; le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurances-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

### i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul au moyen des meilleures prévisions de l'escalade des salaires faites par la direction, de l'accumulation des jours de maladie à la retraite, des tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, des taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, des taux d'inflation à long terme et des taux d'escompte.

Dans les années précédentes, dans le cas des prestations de régimes de retraite auto-assurés dont les droits ont été acquis ou accumulés pendant des périodes de services fournis par les employés, le coût a été déterminé par calcul actuariel à l'aide de la méthode des prestations projetées au prorata du service (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance des coûts, l'âge des employés au moment de la retraite et d'autres facteurs actuariels). Suite à la modification du régime, le calcul des prestations de retraite est basé sur le salaire d'un employé, de ses journées de congé de maladie accumulées et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités de travail, aux invalidités de longue durée et aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement au cours de la période de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de la période de survenance des événements.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

- j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :
  - ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
  - iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.
- k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tels qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.
- l) Transferts gouvernementaux :

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites.
- m) Montants budgétés :

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget révisé approuvé par les conseillères et conseillers scolaires. Ce budget approuvé est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### n) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

## 2. Adoption d'une nouvelle norme comptable :

Le 1<sup>er</sup> septembre 2012, le Conseil a adopté le chapitre *PS 3510 – recettes fiscales* des normes comptables du secteur public canadien. La norme a été adoptée rétroactivement. La nouvelle norme fournit la direction aux entités qui peuvent enregistrer des revenus d'impôts dans leurs états financiers.

Selon le chapitre PS 3510, seule l'entité qui fait le prélèvement des impôts enregistrera les revenus d'impôts sur leurs états financiers. Toutes autres entités qui ont reçu des revenus d'impôts provenant de transferts de l'autorité fiscale originale (la province de l'Ontario) enregistreront ces montants comme des subventions dans leurs états financiers.

À la suite de l'adoption du chapitre PS 3510, le Conseil enregistre les revenus d'impôts reçus des municipalités comme subventions municipales.



# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

## 3. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2013, le conseil a un compte débiteur envers la province de 28 063 487 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2012 - 27 151 816 \$).

## 4. Comptes débiteurs :

	2013	2012
Gouvernement de l'Ontario	28 065 849 \$	27 533 952 \$
Gouvernement du Canada	1 461 573	570 545
Autres conseils scolaires	6 772	29 537
Municipalités	494 647	387 930
Autres	416 950	520 736
	<b>30 445 791 \$</b>	<b>29 042 700 \$</b>

## 5. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office Ontarien de Financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2013, le solde se chiffre à 0 \$ (2012 - 0 \$).

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

## 6. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2013	2012
Gouvernement de l'Ontario	895 475 \$	38 094 \$
Autres conseils scolaires	66 003	181 788
Gouvernement du Canada	367 777	324 661
Autres	3 809 954	3 510 433
	5 139 209 \$	4 054 976 \$

## 7. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débetures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2013	2012
CIBC Mellon Trust Company - débeture	6 768 958 \$	7 016 254 \$
Office Ontarien de Financement	19 293 454	19 814 147
Contrat de location-acquisition	199 588	237 807
Total	26 262 000 \$	27 068 208 \$

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débetures de 26 830 401 \$ en cours au 31 août 2013 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêt	Total
2014	806 613 \$	1 271 454 \$	2 078 067 \$
2015	847 197	1 230 870	2 078 067
2016	889 848	1 188 219	2 078 067
2017	934 673	1 143 394	2 078 067
2018	981 776	1 096 291	2 078 067
Par la suite	21 602 305	9 139 220	30 741 525
	26 062 412 \$	15 069 448 \$	41 131 860 \$

La débeture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échue en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

## 7. Dettes à long terme (suite) :

Les prêts à long terme émises par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 632 492 \$	4,560 %	2031
2 519 755 \$	4,900 %	2033
8 080 969 \$	5,062 %	2034
1 518 390 \$	5,232 %	2035
438 780 \$	4,833 %	2036
5 103 068 \$	3,970 %	2036

Les emprunts sont garantis par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

Le contrat de location-acquisition est déboursé à 4 157 \$ par mois et a une date d'échéance du 30 avril 2017.

## 8. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	2013	2012
Réfections	872 326 \$	388 164 \$
Enfance en difficulté	310 521	334 398
Les fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants	222 500	-
Services de garde au milieu scolaire	-	259 139
Autres	516 749	653 629
	1 922 096 \$	1 635 330 \$

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

## 9. Avantages sociaux futurs :

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime à prestations déterminées et les montants enregistrés dans les états financiers consolidés pour les années 2013 et 2012 se présentent comme suit :

	2013		2012	
	Prestations de retraite	Autres	Total des avantages sociaux futurs des employés	
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	397 043 \$	60 080 \$	457 123 \$	549 128 \$

	2013		2012	
	Prestations de retraite	Autres	Total des avantages sociaux futurs des employés	
Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés	(87 337) \$	63 985 \$	(23 352) \$	111 326 \$
Paiements des prestations	30 412 \$	38 241 \$	68 653 \$	306 445 \$

\* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## 9. Avantages sociaux futurs (suite) :

### Changements apportés au régime

En 2012, le régime de gratification de retraite, le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie des retraités du conseil scolaire ont été modifiés. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulés dans le cadre de leur régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus sont éliminés le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée. D'autres changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de 11 jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante. Les prestations d'assurance-vie et de soins de santé sont des droits acquis pour les retraités et pour les employés qui prendront leur retraite en 2012-2013. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013, tout nouveau retraité ayant accès aux prestations d'assurance-vie et de soins de santé versera la totalité des cotisations liées à ces avantages sociaux et sera inclus dans un groupe établi distinct, afin que ce groupe s'autofinance.

### Prestations de retraite :

#### (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les taux de cotisation des employés ont augmentés à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1<sup>er</sup> janvier 2012 - 12,8 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2013, le Conseil a cotisé 829 430 \$ (2012 - 764 525 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## 9. Avantages sociaux futurs (suite) :

### Prestations de retraite (suite) :

#### (iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leurs nombres d'années de service au 31 août 2012.

### Autres avantages sociaux futurs des employés :

#### (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. *La Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

## 10. Apports reportés afférents aux immobilisations :

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports reportés afférents aux immobilisations. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2013	2012
Solde, début de l'exercice	48 622 174 \$	48 781 723 \$
Ajouts aux apports reportés afférents aux immobilisations	4 020 142	2 370 302
Recettes constatées pour la période	(2 675 774)	(2 529 851)
Solde, fin de l'exercice	49 966 542 \$	48 622 174 \$

## 11. Frais payés d'avance :

	2013	2012
Paie des enseignants	839 713 \$	873 796 \$
Autres	612 460	933 109
	1 452 173 \$	1 806 905 \$

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

## 12. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2012	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2013
Terrains	1 335 879 \$	200 000 \$	- \$	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	2 058 561	81 437	-	2 139 998
Bâtiments	63 926 698	4 047 303	-	67 974 001
Mobilier et équipement	4 474 485	739 707	167 692	5 046 500
Véhicules	74 037	-	-	74 037
Améliorations locatives	12 605	-	-	12 605
Immobilisations louées	254 793	-	-	254 793
<b>Total</b>	<b>72 137 058 \$</b>	<b>5 068 447 \$</b>	<b>167 692 \$</b>	<b>77 037 813 \$</b>

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2012	Amortissements	Dispositions, radiations et ajustements	Solde au 31 août 2013
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	611 112	139 380	-	750 492
Bâtiments	18 080 612	1 970 010	-	20 050 622
Mobilier et équipement	2 289 096	599 860	167 692	2 721 264
Véhicules	24 050	14 807	-	38 857
Améliorations locatives	10 084	2 521	-	12 605
Immobilisations louées	16 986	50 951	-	67 937
<b>Total</b>	<b>21 031 940 \$</b>	<b>2 777 529 \$</b>	<b>167 692 \$</b>	<b>23 641 777 \$</b>

	Valeur comptable nette 31 août 2012	Valeur comptable nette 31 août 2013
Terrains	1 335 879 \$	1 535 879 \$
Aménagements des terrains	1 447 449	1 389 506
Bâtiments	45 846 086	47 923 379
Mobilier et équipement	2 185 389	2 325 236
Véhicules	49 987	35 180
Améliorations locatives	2 521	-
Immobilisations louées	237 807	186 856
<b>Total</b>	<b>51 105 118 \$</b>	<b>53 396 036 \$</b>



# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

## 13. Surplus accumulé :

	2013	2012
Surplus:		
Aux fins de conformité - Non affecté		
Fonds de roulement	4 010 001 \$	4 668 683 \$
Aux fins de conformité - affectation interne		
Gratifications de retraite	171 585	221 585
Fonctionnement	406 381	418 010
Projets d'immobilisations engagés	848 306	-
Non disponible aux fins de conformité		
Produit d'aliénation		
Fonds générés par les écoles	458 188	381 412
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(474 078)	(549 128)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 535 881	1 335 881
Autres	(361 332)	(65 308)
<b>Surplus accumulé</b>	<b>6 594 932 \$</b>	<b>6 411 135 \$</b>

## 14. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2013	2012
Versements sur le capital du passif à long terme	767 989 \$	606 713 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 320 769	1 284 779
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	361 331	372 024
	<b>2 450 089 \$</b>	<b>2 263 516 \$</b>

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

## 15. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2013	Résultats 2013	Résultats 2012
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	33 595 180 \$	33 830 242 \$	34 274 675 \$
Avantages sociaux	4 754 589	5 271 111	5 173 166
Perfectionnement du personnel	131 955	253 307	223 496
Fournitures et services	4 698 449	4 679 321	4 383 053
Intérêt	1 310 283	1 299 384	1 284 779
Dépenses de location	96 800	174 510	161 264
Frais et services contractuels	4 807 621	3 787 754	3 999 051
Autres	436 457	218 160	298 455
Dépenses en immobilisations (amortissement)	2 716 598	2 777 529	2 597 638
Activités financées par les écoles	1 345 000	992 235	1 348 040
	53 892 932	53 283 553	53 743 617
Compressions des avantages sociaux (note 9)	-	-	(2 351 274)
	53 892 932 \$	53 283 553 \$	51 392 343 \$

## 16. Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 42 489 \$ (2012 - 42 075 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## **17. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :**

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

## **18. Obligations contractuelles et passifs éventuels :**

Le Conseil est engagé à la construction d'un agrandissement à l'école publique de la Découverte. Les coûts total de construction se chiffrent à 1 351 367 \$, dont 590 340 \$ fut réalisé en 2013. Le ministère de l'Éducation financera le coût maximal de la construction à une valeur de 605 731 \$. Le Conseil est engagé à un contrat de rénovation majeure pour l'école publique Sault Ste Marie. Les coûts total pour ce projet se chiffrent à 1 430 577 \$, dont 902 837 \$ fut réalisé en 2013. Le ministère de l'Éducation financera le coût en entier.

## **19. Procès et réclamations légales :**

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquelles ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

# CONSEIL SCOLAIRE DU DISTRICT DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2013

---

## 20. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régissant au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 8,1 % (2012 - 7,7 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2013. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boreales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régissant au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 6,9 % (2012 - 6,0 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2013. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.